



ATD Quart Monde Wallonie – Bruxelles a.s.b.l.

La pauvreté persistante en Europe

Jean Lecuit

Collection « Connaissance et engagement »

Cette publication relève de la loi du 30 juin 1994 relative au droit d'auteur.

Cette loi précise entre autres que l'auteur "*dispose du droit au respect de son oeuvre lui permettant de s'opposer à toute modification de celle-ci*" et qu'il a "*le droit de s'opposer à toute déformation, mutilation ou autre modification de cette oeuvre ou à toute autre atteinte à la même oeuvre, préjudiciables à son honneur ou à sa réputation.*"

Elle rappelle que, sauf accord explicite de l'auteur, sont seules autorisées les courtes citations "*effectuées dans un but de critique, de polémique, de revue, d'enseignement, ou dans des travaux scientifiques, conformément aux usages honnêtes de la profession et dans la mesure justifiée par le but poursuivi (...).*"

Les citations visées devront faire mention de la source et du nom de l'auteur."

Ce document s'adresse au monde associatif, aux citoyens, aux professionnels, à tous ceux qui s'engagent pour le respect de la dignité de chacun et agissent pour que les droits fondamentaux soient effectivement assurés à tous.

Ce document forme un tout dont chaque élément doit être situé dans son contexte.

Ancrée dans la vie, la connaissance bâtie sur l'engagement et l'action est en construction permanente.

Le travail présenté a pour premier objectif d'alimenter et de soutenir les engagements des uns et des autres, pour faire progresser les droits de l'homme et la lutte contre la misère et l'exclusion.

Nous avons fait le choix de diffuser largement ce travail non seulement pour faire connaître l'expérience et la pensée des personnes très pauvres (et de ceux qui s'engagent à leurs côtés) mais aussi pour qu'il soutienne et inspire d'autres démarches de connaissance qui renforcent les projets et les combats menés avec eux et à partir d'eux.

Nous vous proposons de découvrir dans notre collection "documents de référence" quelques textes qui situent clairement les enjeux de telles démarches et leurs exigences pour qu'elles servent réellement les plus pauvres et contribuent effectivement à lutter contre la misère et l'exclusion.

La collection Connaissance et engagement publie des travaux réalisés par des personnes engagées dans la durée aux côtés des personnes et familles très pauvres.

Résumé

Des familles vivent encore des situations d'extrême pauvreté en Europe. Pourtant, depuis le XIII^{ème} siècle, la pauvreté y est considérée comme un scandale et au cours du temps des mesures de solidarité n'ont cessé d'être prises pour remédier à ce scandale.

Malgré la prise de conscience de cette situation par les autorités européennes qui s'est manifestée plus clairement au fil des Traités européens, il y a toujours 16 % de la population européenne vivant sous le seuil de pauvreté (défini par le fait de disposer de revenus inférieurs à 60 % du revenu national médian.) Ces chiffres sont relativement stables. Serait-ce que peu de responsables aient conscience de ce que vivent réellement des familles et des personnes expérimentant chaque jour la pauvreté et la précarité ? La foi en un développement économique qui viendrait automatiquement à bout de la pauvreté ne serait-elle pas un mythe ? Les choses ne seraient-elles pas autres si l'on avait associé les plus précarisés à la réflexion ?

Au bout d'un camping, à deux heures de voiture de Bruxelles : une famille vit dans une minuscule caravane à 1,5 km du plus proche arrêt de bus. Dans cet espace étroit et humide vivent, mangent et dorment un couple et ses deux enfants. Monsieur, souffrant, devrait rester étendu mais il n'arrête pas de se déplacer pour chercher nourriture, pétrole pour se chauffer, etc. Il n'y a guère d'espoir de trouver un logement social avant plusieurs années, malgré la situation de la famille qui la rend prioritaire. Il y a bien un projet qui permettrait à la famille de se reloger dans un appartement neuf mais celui-ci n'est pas encore construit. Il y faudra encore quelques années. Se loger ailleurs en attendant est hors de prix et risquerait de faire perdre une prime pour qui abandonne un logement insalubre. À force de démarches avortées, de malentendus, la tension trop forte a conduit à des explosions verbales. Les services sociaux et le voisinage – constitué essentiellement de personnes vivant dans des conditions précaires – les considèrent donc comme des gens avec lesquels il est impossible de traiter. C'est le rejet qui est vécu par cette famille. Ses ressources consistant en allocations diverses sont trop faibles cependant pour envisager de payer un loyer. Il faudra qu'un propriétaire au grand cœur alerté par des journalistes offre un logement décent contre un loyer symbolique, accessible à la famille, pour que celle-ci se décide à accepter cet habitat transitoire.

Aujourd'hui, dans nos pays de l'Union européenne, des situations analogues de non droit et d'incompréhension réciproque aboutissant à de telles conditions de vie ne sont pas rares. Il suffit de se demander comment vivre décemment à Bruxelles avec 711,56 € par mois pour un isolé (948,74 € pour une famille monoparentale avec charge d'enfants)¹, quand les loyers les moins chers, quand on les trouve, s'élèvent à 300 ou 400 € mensuels. On peut imaginer l'inventivité et le travail d'une maman pour envoyer ses enfants propres à l'école tous les jours...

*

En janvier de cette année 2008, feu Monsieur Bronislaw Geremek, député européen, déclarait publiquement lors d'une conférence à Bruxelles : « *Nous devons considérer que c'est la situation des plus démunis et des moins privilégiés qui est la véritable mesure du succès d'une société. Et à terme du succès du modèle européen de société* ». Et il rappelait que le refus de la misère et de la pauvreté appartient à l'identité européenne depuis des siècles. Certes, à côté d'attitudes de soumission face au fait que la pauvreté accompagne l'histoire des hommes au long des âges, « *on observe au cours de l'histoire, l'apparition de la révolte contre la pauvreté,* » rappelait-il encore en historien spécialiste de ces questions. Et il poursuivait : « *au XIIIe siècle, saint François d'Assise parlait du "scandale de la pauvreté" ; au XVIIIe siècle, à l'appel au concours lancé par plusieurs académies locales, on analysait les moyens pour détruire la mendicité ; en 1903, Jean Jaurès demandait qu'on substitue à l'arbitraire de l'aumône la certitude d'un droit ; au seuil du XXIe siècle, la communauté internationale entreprend un vaste programme "to make poverty history" ».*

Face à cela, les dernières données d'Eurostat indiquent qu'en 2006 on estimait que 16 % de la population l'Union Européenne (25 pays) étaient en risque de pauvreté après transferts sociaux (26 % avant ces transferts) ce qui représente 74 millions de personnes (120 millions avant transferts sociaux). Ce pourcentage cache d'immenses différences entre les Etats membres. A un extrême, on trouve des pays marqués par les taux de risque de pauvreté les plus élevés, comme la Lettonie (23 %), la Grèce (21 %), la Lituanie, l'Italie, l'Espagne (20 %) suivis par la Pologne, la Roumanie et le Royaume-Uni (19 %). A l'extrême opposé, le taux de personnes menacées par la pauvreté est de 10 % en République tchèque et aux Pays-Bas, suivis par le Danemark, la Slovénie, la Slovaquie et la Suède (12 %), la Finlande, la France, l'Allemagne et l'Autriche (13 %). Les pays restants connaissent des taux de pauvreté intermédiaires proches de la moyenne européenne. Ces taux globaux sont pratiquement constants depuis plusieurs années.²

1 Ces chiffres correspondent aux montants du R.I.S. (au 1^{er} septembre 2008)

2 Voir www.ifen.fr/uploads/media/fiche_pauvrete.pdf

Le revenu annuel médian³ était en février 2006 : 15.667 euros pour l'ensemble de l'Europe des 25 et de 19.004 euros en Belgique. 60 % du revenu médian représentent donc respectivement 9.400 € et 11.402,4 € annuels et 783 € et 950 € mensuels.

Ces chiffres, ce qu'ils représentent dans la vie concrète des familles et surtout des situations analogues à celle du couple cité plus haut ne peuvent manquer d'interpeller. On peut se demander si, dans l'ensemble, les responsables de l'économie et de la politique de nos pays européens sont vraiment conscients de ce que vivent les plus démunis de nos concitoyens. Non seulement la promotion de la solidarité, de la justice, de la liberté et de la paix appartient au patrimoine européen et national mais cette promotion qui comprend la pleine participation des pauvres à la vie économique, sociale et politique, au sens plénier du terme, est un enjeu de société fondamental.

Lors de la conférence de janvier 2008 dont on a parlé plus haut, Monsieur Jérôme Vignon, Directeur de la Direction Protection et Intégration sociale à la DG emploi de la Commission européenne confirmait que la situation de la pauvreté en Europe était tout au plus stabilisée. Et il évoquait la prise de conscience progressive de Jacques Delors : *« de ce qu'il y avait là [dans la participation des pauvres] un enjeu de réhabilitation de la société avec elle-même, de réconciliation, et un enjeu finalement inséparable du succès d'un cadre d'intégration européenne »*. Par la suite, on le verra plus bas, au fil des traités les choix se feront plus ciblés dans la lutte contre la pauvreté. Jérôme Vignon pense cependant *« que ce combat initial a abouti même si pour l'instant il n'y a pas de résultats. L'idée d'identité européenne est ancrée dans l'idée de dignité humaine, et la notion de lutte contre la pauvreté est ancrée dans la notion de participation et de citoyenneté »*.

Bien peu encore de ses collègues de la commission, disait-il, avaient conscience de ces choix et surtout de ce qu'ils impliquent comme coordination des politiques communautaires, celles entre autres concernant la concurrence et le marché intérieur. On peut sans doute mieux comprendre cette nécessaire coordination des politiques lorsqu'on pense à la contradiction entre la demande de main d'œuvre introuvable et le nombre de personnes sans emploi dans l'Union européenne, du fait d'une formation insuffisante. Une politique qui se serait attachée résolument à l'éradication de la misère et de la pauvreté aurait mis la priorité sur la formation de base. Il y a toujours des gens illettrés dans notre Europe, environ 10 % de la population ne maîtrise pas correctement lecture, écriture et calcul et sans doute de 3 à 5 % qui ne savent pas lire et écrire. Je parle ici de population autochtone ou vivant depuis longtemps en Europe dont la langue maternelle est celle du lieu où ils vivent. Si la résolution du Parlement européen de mai 1982 encourageant la lutte contre l'illettrisme avait été prise au sérieux en serait-on encore là ?

Il existe une autre contradiction : d'une part on croit ou fait croire que le nombre de migrants en Europe est trop élevé alors que, d'autre part, ces hommes et ces femmes, avec ou sans papiers, subsistent par leur propre travail pour un grand nombre puisqu'ils sont nombreux à payer un loyer, à entretenir leur famille ici en Europe et à envoyer d'importantes sommes d'argent aux membres de leur famille, au sens strict ou élargie, restés dans leur pays d'origine. Est-il juste et conforme à l'idéal européen de solidarité de permettre que de nombreuses familles et personnes vivent ainsi dans l'insécurité permanente et des conditions de vie très précaires ?

Les citoyens européens ne nous feraient-ils pas entendre, d'ailleurs, combien ils perçoivent les dysfonctionnements dont nous venons de parler. Lors des referendums concernant le Traité constitutionnel, le refus de sa ratification ne reposait-il pas sur le sentiment plus ou moins confus que la situation et le vécu de la masse des citoyens et en particulier celle des personnes à revenus modestes n'étaient pas vraiment pris en compte par leurs représentants dans les différents parlements et les instances dirigeantes de l'Europe ? Ces sentiments, justifiés ou non, ont en partie empêché de voir les enjeux importants que représentait ce traité au niveau institutionnel pour faciliter le fonctionnement des organes de gouvernement de l'Union européenne.

³ Le revenu médian est le revenu qui partage exactement en deux la population : La moitié de la population dispose d'un revenu plus élevé que le revenu médian, l'autre moitié d'un revenu moins élevé.

La question revient alors à se demander comment aider à la prise de conscience des véritables enjeux de l'Europe, tant par ses citoyens que par celles et ceux qui ont la responsabilité des décisions politiques et de leur exécution.

Les traités européens depuis le début ont toujours eu des objectifs sociaux.

Le *Traité de Rome*, traité fondateur de la communauté européenne signé le 25 mars 1957, se donnait pour mission, entre autres, « un relèvement accéléré du niveau de vie » (article 2). et prévoyait « la création d'un Fonds social européen en vue d'améliorer les possibilités d'emploi des travailleurs et de contribuer au relèvement de leur niveau de vie » (article 3,i). À l'époque, on n'a pas, sans doute, conscience de la grande pauvreté comme nous l'entendons aujourd'hui mais douze ans après la fin de la guerre, la réalité des conditions de vie difficiles d'une grande partie de la population est toujours présente. Il s'est agi, conscient ou non, du choix de se défaire de la pauvreté, si visible et ressentie encore alors en maintes régions de l'aire géographique couverte par les six pays fondateurs : Allemagne, Belgique, France, Italie, Luxembourg et Pays-Bas.

Le 3 février 1992 le *Traité sur l'Union européenne* actualisait cet article : « La Communauté a pour mission, ... de promouvoir ... un niveau de protection sociale élevé, le relèvement du niveau et de la qualité de vie, la cohésion économique et sociale et la solidarité entre les États membres. »

Les textes des traités d'Amsterdam et de Nice permettent de mesurer l'évolution de la pensée politique en Europe quant à l'objectif de la lutte contre l'extrême pauvreté et l'exclusion sociale.

Le 2 octobre 1997, le *Traité d'Amsterdam* dans son article 136 introduisait explicitement la lutte contre les exclusions dans les objectifs de la communauté européenne : « La Communauté et les États membres, conscients des droits sociaux fondamentaux, tels que ceux énoncés dans la Charte sociale européenne signée à Turin le 18 octobre 1961 et dans la Charte communautaire des droits sociaux fondamentaux des travailleurs de 1989, ont pour objectifs la promotion de l'emploi, l'amélioration des conditions de vie et de travail, permettant leur égalisation dans le progrès, une protection sociale adéquate, le dialogue social, le développement des ressources humaines permettant un niveau d'emploi élevé et durable et la *lutte contre les exclusions*. » (C'est nous qui soulignons).

Enfin le *Traité de Nice*, reprenant celui d'Amsterdam précise davantage son article 137 en écrivant : « En vue de réaliser les objectifs visés à l'article 136, la Communauté soutient et complète l'action des États membres dans les domaines suivants: (...) j. la lutte contre l'exclusion sociale (...) »

La version consolidée du traité sur l'Union européenne, parue au Journal officiel le 9 mai 2008 reprend intégralement dans ses articles 151 et 153 les articles 136 et 137 des deux traités précédents.

Enfin, le *projet de Traité constitutionnel* écrivait : (l'UE) « combat l'exclusion sociale et les discriminations, et promeut la justice et la protection sociales, l'égalité entre les femmes et les hommes, la solidarité entre les générations et la protection des droits de l'enfant. » (Article I-3-3).

L'Union européenne, comme le disait encore Jérôme Vignon, dispose donc « depuis le début de cette décennie d'une véritable stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion ». « Véritable stratégie parce qu'elle est basée sur le Traité, non seulement le Traité fondamental en y incluant l'exclusion sociale et la cohésion dans ses priorités majeures », mais « depuis le Traité d'Amsterdam, l'article 136 ... met l'inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté comme des éléments qui autorisent l'Union européenne à agir ».

Comment alors comprendre la stagnation du niveau de pauvreté dans l'Europe des vingt-cinq ? Comment comprendre la persistance de la très grande pauvreté ? Ne pourrait-il pas s'agir d'un malentendu ou d'une erreur de jugement ? On entend souvent dire, en effet, qu'il suffit de développer l'économie et faciliter les échanges pour faire disparaître la pauvreté. Il faut bien

constater que cela ne fonctionne pas même si le niveau de vie d'un très grand nombre s'est globalement amélioré depuis cinquante ans et quoiqu'il en soit de la forte récession économique qui s'amorce en cette fin d'année 2008. L'évolution des traités, la prise de conscience par d'autres instances internationales qu'il n'y a pas de développement durable sans une lutte contre la pauvreté⁴ semblent indiquer que l'on s'achemine non sans peine vers une meilleure prise en compte des aspirations des plus exclus des concitoyens européens à participer à la construction commune et vers une volonté politique concrète et effective pour répondre à ces aspirations.

*

Il y a vingt ans, lors du trentième anniversaire du Traité de Rome, Joseph Wresinski avait déjà fait le même constat et il interpellait l'Europe : (je le cite)

« [En] harmonisant [les économies européennes], rien de sérieux ne fut entrepris ni pour bien connaître ni pour éradiquer le vice fondamental [de la misère]. Unifier des économies exclusives des plus pauvres ne pouvait donner lieu qu'à une Europe, elle aussi exclusive, oublieuse des droits de l'Homme. Car nous pouvons penser qu'il s'agit d'un oubli, d'une ignorance en même temps que d'une présomption. L'Europe n'a pas réfléchi. Elle a présumé trop facilement qu'elle pouvait, par ses exploits économiques indéniables, vaincre le plus grave des fléaux de tous les temps : celui de la misère. Il y a sans doute plus de défaut de réflexion que de manque de bonne volonté. Car nous ne pouvons pas nier que deux mille ans de civilisation chrétienne ont fait de nous des peuples qui se posent sans arrêt les questions de la justice et de la paix. Ils ont aussi fait de nous des nations actives, toujours inquiètes de changement, de progrès, de modernité. Et la justice, la paix, les droits inaliénables font partie de cette quête incessante de modernité même lorsqu'ils entrent en conflit avec le progrès matériel et l'efficacité technologique que nous voudrions imposer à l'humanité pour maîtriser toujours plus l'imprévu qui nous insécurise. Nous sommes héritiers de valeurs que nos révolutions politiques et nos révolutions technologiques ne semblent pas pouvoir déraciner »⁵.

Ce texte étonnamment actuel date d'il y a vingt ans ! Lu aujourd'hui, il gagne en pertinence. Ce constat, il y a vingt ans comme aujourd'hui, n'interpellerait-il pas toutes celles et ceux qui sont attachés aux valeurs de justice, de paix et de droits inaliénables, patrimoine commun des nations européennes ? Faisons-nous droit, nous citoyens européens, à une obligation fondamentale pour toute personne humaine, celle de permettre à tout homme et toute femme de pouvoir accomplir pleinement sa destinée, dirait Simone Weil, de réaliser et donner le meilleur de lui-même pourrions-nous dire de manière plus concrète avec Joseph Wresinski ?

4 « L'expérience nous a appris que la croissance économique n'est pas viable à long terme si l'on en néglige les conséquences environnementales. Il nous faut comprendre maintenant qu'une société qui ne se préoccupe ni de justice économique ni de justice sociale ne sera pas plus viable ». (John Murray, Directeur du Département de politique sociale au Conseil de l'Europe. Cité dans la déclaration de, « Thème prioritaire : l'intégration de la politique sociale et économique », à la Commission de l'ONU pour le développement social, New York, NY : février 2002).

5 Joseph WRESINSKI, « L'Europe qui naîtra du refus de la misère », *Revue Quart Monde*, 124, 1987, p. 3.

Éditeur responsable :
Régis De Muylder
Av. Victor Jacobs, 12
1040 – Bruxelles

Année 2008